



PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES 20H

OBJECTIFS

- Être capable d'identifier ce que l'on souhaite faire évoluer dans notre situation professionnelle actuelle
- Déterminer l'environnement de travail qui nous est le plus favorable
- Comprendre son fonctionnement et ses aspirations, par un travail approfondi, basé sur la connaissance de soi
- Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Il s'agit, par l'analyse de vos valeurs, compétences, aspirations et motivations, de définir un projet d'évolution ou de réorientation qui soit **cohérent, réaliste** et **réalisable**.
- Déterminer un plan d'actions pour rendre le projet réalisable
- Optimiser son profil employable, en vue de la réalisation du projet

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

Salarié, demandeur d'emploi, indépendant souhaitant avoir un accompagnement sur son évolution professionnelle ou son souhait de réorientation. Le bilan de compétences est un acte volontaire du bénéficiaire.

Aucun prérequis pédagogique n'est nécessaire.

PROGRAMME

Le Bilan de Compétences est un dispositif de formation **entièrement individualisé et personnalisé**. Il s'adapte, en durée et contenu, aux caractéristiques de la personne et ses objectifs. Nous consulter pour toute demande spécifique. Le bilan de compétences est une prestation légiférée (*loi 31/12/1991*) définie par le Code du travail. Il suppose des temps de travail conjoint, des temps de travail personnel et **respecte 3 phases** :

1. Phase préliminaire

Cette phase consiste à faire l'analyse partagée de la situation et son contexte pour clarifier la demande, les objectifs et proposer un déroulement et des méthodes d'accompagnement adaptées.

Elle s'appuie également sur l'étude du parcours et des circonstances d'entrée en bilan.

2. Phase d'investigation et d'analyse

- Travail approfondi sur la connaissance de soi
- Identification du profil professionnel
- Recherche de l'environnement de travail « idéal » et du comportement relationnel, styles de communication, management
- Les traits de personnalité, motivations, intérêts professionnels et personnels du bénéficiaire sont analysés. Les priorités de vie, contraintes personnelles et de santé (le cas échéant) sont définies.
- Investigation sur le champ des possibles
- Phase de recherches guidés sur l'exploration des métiers.



PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES 20H

- Les compétences et aptitudes sont étudiées. Les possibilités d'évolution professionnelle sont identifiées.
- Études des compétences transférables
- Études des pistes réalisables

3. Conclusion et suivi

- Un document co-rédigé est remis au salarié, présente les résultats détaillés de la phase d'investigation, recense les éléments susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel ou d'un projet de formation, précise les principales étapes de la mise en œuvre du projet, sous forme de plan d'actions, et les préconisations du formateur.
- Travail du profil employable et visibilité digitale (CV, lettre de motivation, entretien d'embauche, profil digital)
- Un entretien de suivi post bilan est proposé à 6 mois avec la possibilité d'un accompagnement par des séances de coaching sur l'atteinte de l'objectif

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Parcours 100% individuel et personnalisé. Travail en co-construction avec le consultant.
- Méthodes mobilisées : ADVP, Réflexive et Technique EDE – Démarche d'orientation professionnelle basée sur l'ouverture des possibles, la réflexion, l'exploration des compétences et la connaissance de soi.
- Tests de personnalité réalisés, puis exercices adaptés aux besoins, pendant les séances
- Outils et supports papier et/ou numérique pour travailler le profil et objectifs professionnels
- Mise à disposition d'un espace partagé entre le bénéficiaire et le consultant pendant toute la durée du bilan de compétences.
- Posture et technique de coaching
- Apports de connaissances (Marché de l'emploi, connaissances des métiers et des formations, dispositifs de financement, réseau et immersion en entreprise)
- Enquêtes métiers proposées
- Travail individuel intersession

MOYENS D'ÉVALUATION

Un questionnaire de positionnement est remis au démarrage du bilan, puis une évaluation est faite par le stagiaire, en fin d'accompagnement, afin de vérifier la progression des apprentissages.

Un document de suivi des objectifs est remis et co-construit avec le consultant au démarrage du bilan. En fin d'accompagnement, le bénéficiaire procède à une évaluation pour mesurer sa progression et l'atteinte des objectifs.

En sortie d'accompagnement, un questionnaire de satisfaction est proposé au bénéficiaire, puis 6 mois plus tard, un questionnaire d'évaluation d'impact est également envoyé, par mail.



PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES 20H

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de Handicap.

Pour toute forme de handicap, contacter la responsable de l'organisme : Julien ENJALBERT, pour valider, puis organiser l'accès à la formation : hey@julienenalbert.com - Tel : 06.51.89.05.03

NOS ENGAGEMENTS & DÉONTOLOGIE

- Respect de la Confidentialité, Bienveillance, Non jugement, Neutralité, Authenticité
- Remise du livret synthèse et d'une attestation de formation, en fin de bilan.

DURÉE, MODALITÉS, DÉLAI, LIEU ET DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

Formation réalisée en présentiel, distanciel ou mixte.

L'accompagnement se déroule sous forme d'entretiens individuels avec le consultant :

- 20 heures de travail conjoint réparties sur le parcours, en inter-séances.
- Séances réparties sur 10 à 16 semaines, à raison de 1h à 2h par RDV
- Inscription : entrées et sorties permanentes. Devis possible sur demande, auprès de Julien ENJALBERT
- Délai de constitution du dossier : 2 semaines

Contactez l'organisme pour avoir les dates de sessions à venir - hey@julienenalbert.com Tel : 06.51.89.05.03

TARIF ET FINANCEMENT

2090 € TTC. Les solutions de financement peuvent être mixées :

- Financement CPF (Compte Personnel de Formation)
- Autofinancement
- Abonnement Pôle Emploi (prévoir 30 jours ouvrés entre la demande et le démarrage),
- Abonnement Employeur. L'entreprise peut être à l'initiative de la démarche avec l'accord du salarié et financer le bilan de compétences sur son plan de développement des compétences entreprise. Financement entreprise : demander un devis auprès de l'organisme de formation.